

Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique

Consultation publique pour les investissements envisagés sur le territoire du Val d'Oise dans le dossier de soumission à l'appel à projets France Très Haut Débit

Objet de la consultation :

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit ». Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements issus du plan d'action du Projet THD du Conseil Général du Val d'Oise, désormais portés par le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique, pour lesquels un financement est sollicité auprès du Fonds de la Société Numérique (FSN)

Avril 2015

Sommaire

1. Coordonnées du Porteur du Projet	3
2. Projets d'investissements objet de la demande de subvention FSN	3
3. Schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Val d'Oise	6
4. Déclaration d'intention d'investissement privé sur le territoire du Val d'Oise.....	6
5. Cartographie du territoire couvert par le Projet du Syndicat Mixte objet d'une demande écrite auprès du FSN	7

1. Coordonnées du Porteur du Projet

Nom : Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique

Adresse postale :
Hotel du Département
CS 20201 CERGY
2 Avenue du Parc

Code postal : 95032

Ville : Cergy-Pontoise Cedex

Téléphone : 01 34 25 30 15

Mail : rachid.adda@valdoise.fr

N°siret : 200 050 722 00012

Date de création : le 30/01/2015

Président : Monsieur Arnaud Bazin

Directeur général : Monsieur Rachid Adda

Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, votre correspondant est : Monsieur Rachid Adda, responsable de la Mission Aménagement & Développement Numérique du Conseil Départemental du Val d'Oise faisant fonction de Directeur général du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique.

2. Projets d'investissements objet de la demande de subvention FSN

Le projet THD du Val d'Oise repose sur la généralisation de la desserte FTTH sur l'ensemble du département, grâce à l'action publique complémentaire de l'action privée, sur la période 2015-2020.

En complément du FTTH et pour répondre à des situations d'urgence, une trentaine d'opérations de montée en débit au sous-répartiteur sont par ailleurs envisagées, en dehors de la zone très dense, des zones conventionnées FTTH, et des communes desservies en FTTH par Debitex Telecom.

Les déploiements réalisés seront strictement complémentaires de ceux des opérateurs privés. Les investissements pour la montée en débit au sous-répartiteur mis en œuvre à court terme seront par ailleurs suffisamment dimensionnés pour permettre la généralisation de la desserte FTTH sur les zones concernées et ils seront conformes aux recommandations de l'ARCEP de novembre 2012 relatives à la MED.

Les opérations de montée en débit au sous-répartiteur qui seront menées verront ainsi la pose de câble optique de grande capacité et d'armoires de rue de taille suffisante pour permettre le raccordement et la mise en place ultérieure des points de mutualisation FTTH.

En outre, les technologies radio 4G/LTE feront l'objet d'une attention particulière pour identifier dans quelle mesure elles peuvent contribuer à l'aménagement numérique du Val d'Oise.

Le projet THD du Val d'Oise est détaillé ci-dessous.

Volet desserte FTTH :

Sur la période 2015-2020, dans le cadre d'une délégation de service publique pôtée par le Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique, le projet inscrit au SDAN du Val d'Oise et faisant l'objet de la réponse à l'appel à projet du FSN, prévoit la mise en œuvre d'un réseau FTTH sur l'ensemble des communes hors zone très dense, zone conventionnée et communes desservies en FTTH par Debitex Telecom, ce qui représente au total environ 75 000 prises FTTH sur les 116 communes concernées.

A l'issue de ce déploiement, en tenant compte des déploiements privés et de ceux de Debitex Telecom, la totalité de la population du Val d'Oise sera desservie en FTTH.

Le réseau mis en œuvre comprendra quatre parties principales :

- **Collecte** pour le raccordement des NRO : le Val d'Oise étant presque entièrement dégroupé, le réseau de collecte à mettre en œuvre pour le raccordement des NRO sera particulièrement limité, avec pour l'essentiel la réalisation de liaisons de courte distance entre les NRA où arrivent la fibre optique des opérateurs et le lieu d'implantation physique des NRO, si celui-ci diffère des NRA. Le schéma d'ingénierie devrait s'appuyer a priori sur 12 à 15 NRO.
Toutefois, en l'absence de solution de collecte existante permettant de répondre aux besoins raisonnables actuels et futurs des opérateurs dans des conditions d'accès techniques et tarifaires raisonnables, le projet porté par le Syndicat pourra prévoir la réalisation de lien de collecte en amont des NRO.
- **Transport** depuis un point de la commune (Nœud de Raccordement Optique ou encore NRO) jusqu'aux Points de Mutualisation (PM) qui sont des armoires de rue ou des locaux préfabriqués (shelters) qui gèrent de 300 prises à 1000 prises selon les secteurs,
- **Distribution** de chaque secteur (« zone arrière ») depuis le PM jusqu'au Point de Branchement Optique (PBO situé en général en chambre technique sous chaussée ou trottoir),
- **Raccordement final** (inclus dans le cadre de la DSP avec une possibilité de précablage en avance de phase de la sollicitation d'un opérateur commercial)

Le linéaire de réseau optique de desserte qui sera créé représente 1 440 km environ.

Volet Montée en débit

Afin d'accélérer l'amélioration de la couverture haut débit du territoire, **des opérations ciblées de montée en débit au sous-répartiteur** pourront par ailleurs être mises en œuvre au cas par cas dans le but de traiter les territoires les plus défavorisés en terme ADSL et de préparer l'arrivée ultérieure du FTTH. Dans cette optique, une trentaine de SR pourraient faire l'objet d'une montée en débit, la réalisation ou non des opérations de montée en débit dépendant en grande partie du phase

proposé par le concessionnaire pour anticiper la desserte FTTH des communes mal couvertes en ADSL.

Critères retenus pour la sélection pour la montée en débit aux sous-répartiteurs :

Le premier critère de sélection est l'éligibilité du sous-répartiteur à la MED au sens de l'ARCEP : le sous-répartiteur doit avoir un affaiblissement en transport supérieur à 30 dB ou au moins 10 lignes inéligibles au Haut Débit. Pour déterminer les sous-répartiteurs concernés, les informations à la sous-boucle locale transmises par France Télécom ont été analysées. **En pratique, on notera que seul le critère de l'affaiblissement en transport supérieur à 30 dB a été retenu pour établir la liste des SR faisant l'objet d'une opération de montée en débit.**

Le deuxième critère de sélection retenu par le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique est la localisation du sous-répartiteur : il ne doit pas être situé sur une commune couverte par un projet FTTH privé et doit être localisé sur le département du Val d'Oise. Le dernier critère de sélection retenu par le Syndicat Mixte est que le NRA mère soit opticalisé. Par ailleurs une priorisation sera donnée au SR ayant un site public stratégique dans sa zone arrière.

Volet FTTO

Suite aux préconisations de l'ARCEP sur le marché entreprise et en cohérence avec les modalités d'accès au financements du FSN, le projet THD du Val d'Oise se limite dans le cadre de la future DSP portée par le SMO Val d'Oise Numérique, pour le FTTO, au soutien au raccordement pour les entreprises des zones d'activités et les sites publics implantés sur les communes qui sont :

Hors zone très dense et zone conventionnée FTTH ;

Hors zone RIP Debitex ;

Dépourvues d'offres CE20 / CELAN d'Orange disponible à un coût forfaitaire pour le raccordement.

Au total, et sous réserves de la réalité de la disponibilité de l'offre forfaitaire CE20/CELAN, 57 sites publics et 55 ZA sont a priori dans ce cas de figure.

Volet Inclusion Numérique

Afin de desservir en THD l'habitat isolé qui ne bénéficiera pas des déploiements FTTH ou MED prévus sur les différentes phases du projet, le Syndicat Mixte envisage de mettre en place un dispositif de soutien à l'équipement en kit satellite et à son installation.

Potentiellement, 400 logements seront concernés par ces solutions, avec un taux de pénétration moyen estimé à terme à 50%, soit 200 logements à équiper de solutions satellite.

3. Schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Val d'Oise

Intitulé du Schéma Directeur :

Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Département du Val-d'Oise (SDAN VO)

Modalités permettant une consultation libre du SDAN VO :

Le Schéma directeur peut être téléchargé à l'URL suivante

http://www.valdoise.fr/uploads/Document/7d/WEB_CHEMIN_47099_1350920471.pdf

4. Déclaration d'intention d'investissement privé sur le territoire du Val d'Oise

Tout opérateur tiers souhaitant signaler que le présent projet couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer en propre un réseau Haut ou Très Haut Débit, peut saisir par courrier le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente consultation sur le site de l'autorité de régulation.

Il devra préciser dans sa demande écrite, pour chaque déploiement envisagé :

- La nature du réseau qu'il entend déployer,
- Le ou les secteurs géographiques concernés,
- Le planning de réalisation.

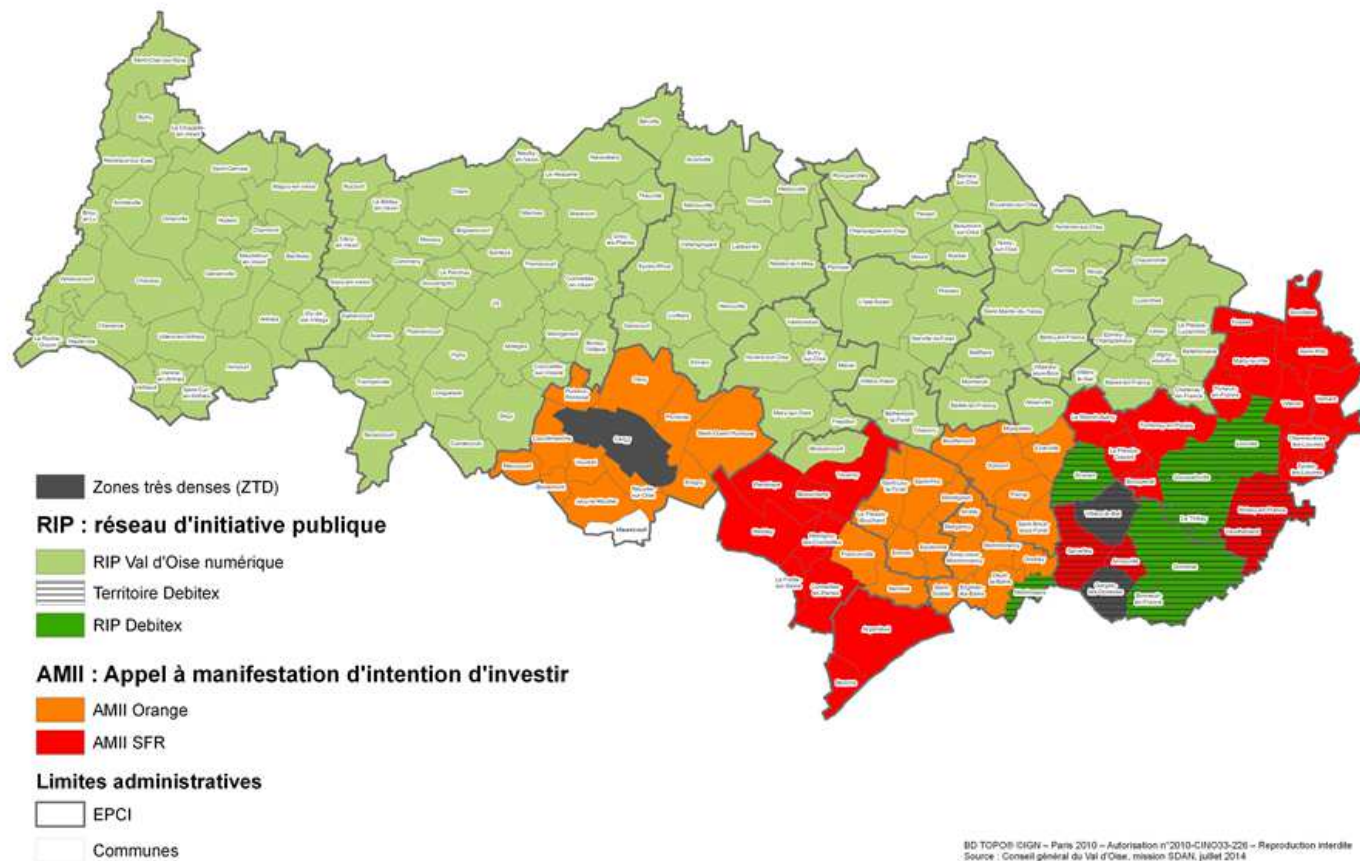
Une copie de ce courrier devra également être envoyée, par mail à M. Rachid ADDA à l'adresse principale rachid.adda@valdoise.fr avec copie à treshautdebit@valdoise.fr.

Tout signalement devra être communiqué par voie postale à l'adresse suivante :

Monsieur le Président
Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
Hotel du Département
CS 20201 CERGY
2 Avenue du Parc
95032 Cergy-Pontoise Cedex

5. Cartographie du territoire couvert par le Projet du Syndicat Mixte objet d'une demande écrite auprès du FSN

Déploiement de la fibre optique (Ftth) par type d'initiatives (publiques / privées)



ZONES MOYENNEMENT DENSES / RIP SDAN VO		
dans le cadre du syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique		
Communes	Année de lancement	Communes
Ableiges	2015	L Isle-Adam
Aincourt	2015	La Chapelle-en-Vexin
Ambleville	2015	La Roche-Guyon
Amenecourt	2015	Labbeville
Arrouville	2015	Lassy
Arthies	2015	Le Bellay-en-Vexin
Asnières-sur-Oise	2015	Le Heaulme
Attainville	2015	Le Perchay
Auvers-sur-Oise	2015	Le Plessis-Luzarches
Avernes	2015	Livilliers
Baillet-en-France	2015	Longuesse
Bantheuil	2015	Luzarches
Beaumont-sur-Oise	2015	Maffliers
Bellefontaine	2015	Magry-en-Vexin
Belloy-en-France	2015	Mareil-en-France
Bernes-sur-Oise	2015	Marines
Berville	2015	Maudétour-en-Vexin
Bessancourt	2015	Menouville
Béthemont-la-Forêt	2015	Mériel
Boissy-l'Aillerie	2015	Méry-sur-Oise
Bray-et-Lû	2015	Montgeroult
Bréançon	2015	Montreuil-sur-Epte
Brignancourt	2015	Montsoult
Bruyères-sur-Oise	2015	Mours
Buby	2015	Moussy
Butry-sur-Oise	2015	Nerville-la-Forêt
Champagne-sur-Oise	2015	Nesles-la-Vallée
Charmont	2015	Neully-en-Vexin
Chars	2015	Nointel
Châtenay-en-France	2015	Noisy-sur-Oise
Chaumontel	2015	Nucourt
Chaussy	2015	Omerville
Chauvry	2015	Parmain
Chérence	2015	Persan
Cléry-en-Vexin	2015	Presles
Commeny	2015	Rouquerolles
Condécourt	2015	Sagy
Cormeilles-en-Vexin	2015	Saint-Clair-sur-Epte
Courcelles-sur-Viosne	2015	Saint-Cyr-en-Arthies
Ennery	2015	Saint-Gervais
Épiais-Rhus	2015	Saint-Martin-du-Tertre
Epinay-Champlâtreux	2015	Santeuil
Frémainville	2015	Seraincourt
Frémécourt	2015	Seugy
Frépillon	2015	Théméricourt
Frouville	2015	Theuville
Gadancourt	2015	Us
Genainville	2015	Vallangoujard
Génicourt	2015	Valmondois
Gouzangrez	2015	Vétheuil
Grisy-les-Plâtres	2015	Viarmes
Guiry-en-Vexin	2015	Vienne-en-Arthies
Haravilliers	2015	Vigny
Haute-Isle	2015	Villaines-sous-Bois
Hédouville	2015	Villiers-en-Arthies
Hérouville	2015	Villiers-Adam
Hodent	2015	Villiers-le-Sec
Jagny-sous-Bois	2015	Wy-dit-Joli-Village